

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chargé de gestion espace public nettoyage au pôle Nantes Centralité

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article 332-8 sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au pôle Nantes Centralité, un emploi de chargé de gestion espace public nettoyage va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel. En qualité de chargé de gestion espace public nettoyage, les missions et responsabilités du cocontractant sont les suivantes :

- Planifier le travail, coordonner les moyens humains et les engins de nettoyage de l'après-midi en lien avec le technicien et les équipes du matin
- Encadrer les agents de maîtrise de l'après-midi et l'agent de maîtrise de l'équipe cartons
- Assurer la planification, le dimensionnement des moyens et l'organisation opérationnelle de tout le balayage mécanique des marchés alimentaires sur le territoire du pôle
- Superviser la gestion du nettoyage des marchés forains sur tout le pôle
- Piloter le nettoyage du marché de Talensac
- Être référent auprès de l'unité qualité sur la comptabilité des déchets d'activité nettoyage de tous les CT du pôle
- Accompagner les agents de maîtrise et notamment les nouveaux dans leur management
- Assurer la relation avec l'utilisateur
- Contrôler le niveau de propreté et adapter les moyens humains et matériels
- Participer activement à la démarche qualité du nettoyage
- Surveiller l'état du matériel
- Évaluer les risques liés à l'activité du service et faire respecter les consignes de sécurité

Décide,

Article 1 : L'emploi de chargé de gestion espace public nettoyage, au pôle Nantes Centralité est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des techniciens principaux de 2^{ème} classe, à savoir au minimum IM376 et au maximum IM539, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le :

02 JUIL. 2024

Fait à Nantes, le

28 JUIN 2024

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20240628-2024_309DEC-AU
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024